



SERVICE DES FORÊTS,
DE LA PROTECTION
DE LA NATURE
ET DU PAYSAGE

SFPNP

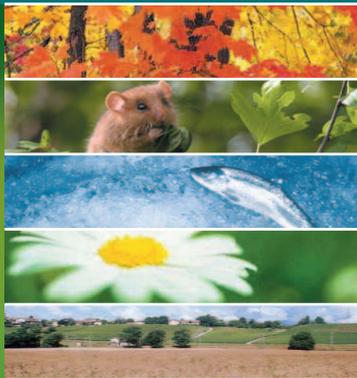


POSTI TENERIAS LUX

**RÉPUBLIQUE
ET CANTON DE GENÈVE**

Département de l'intérieur,
de l'agriculture
et de l'environnement

Domaine de la Nature

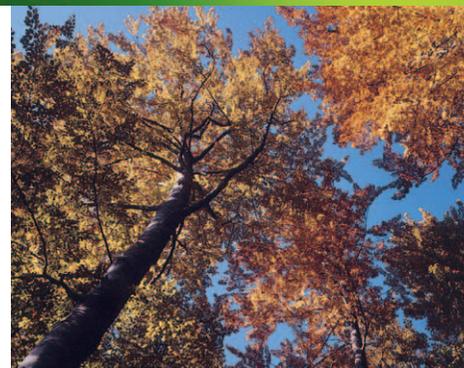


www.geneve.ch/nature



Le SFPNP est un service de l'administration cantonale de la République et canton de Genève. Il constitue le "Domaine de la nature" du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE).

Il a pour mission de garantir durablement au bénéfice de la population genevoise, le développement d'un patrimoine naturel de haute valeur – en particulier au niveau des espèces de la faune et de la flore sauvages – par le maintien et la gestion active d'espaces suffisants.



Intégration de la protection de la nature dans les politiques sectorielles

- Participer à l'aménagement du territoire au niveau régional pour assurer la fonctionnalité des réseaux écologiques du canton.
- Participer à la gestion globale de l'eau, notamment par le biais des contrats de rivières transfrontaliers et les projets de renaturation.
- Elaborer des réseaux agro-écologiques en collaboration avec l'agriculture.
- Concevoir et mettre en œuvre une politique de loisirs en campagne ou en forêt.
- Assurer le balisage des chemins de randonnée pédestre.

Gestion des milieux naturels et aquatiques

- Développer la diversité des espèces et des milieux naturels.
- Gérer les forêts et les milieux naturels du canton en collaboration avec leurs propriétaires.
- Entretien des cours d'eau, le lac et les ports.
- Préparer les plans d'aménagement et de gestion en conformité avec les plans directeurs.



Nos activités

Gestion des espèces

- Gérer et conserver les espèces de la flore et de la faune sauvages avec une attention particulière portée aux plus menacées.
- Favoriser la reproduction naturelle des espèces de poissons et d'écrevisses indigènes.
- Maîtriser les problèmes posés par certaines espèces telles que le sanglier (prévention, indemnisation des dégâts et régulation) ou par les espèces envahissantes, néfastes pour la flore et la faune indigènes.



Lézard vert



Truite lacustre

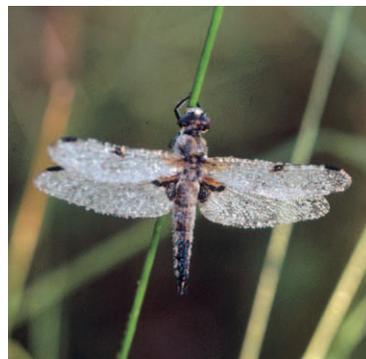
© G. FAQUET



Myrtil et cercopis sur un glaïeul sauvage



Jeune muscardin



Libellule déprimée

Formation, information et éducation à la nature

- Promouvoir l'information du public dans le domaine de la forêt et de la protection de la nature en collaboration avec la société civile.
- Assurer la formation professionnelle des forestiers bûcherons du canton de Genève.



Les tâches du SFPNP

LA DIRECTION

La direction supervise les tâches administratives et coordonne le travail des inspecteurs. Composés d'inspecteurs et de techniciens, ceux-ci sont responsables de l'application des lois sectorielles spécifiques, de la direction des équipes de terrain et de l'information du public dans leurs domaines respectifs. Ensemble, ils préparent les prises de position et les préavis sur les projets touchant au milieu naturel. La commission consultative de la diversité biologique collabore activement avec le service dans les domaines de la forêt, de la faune et de la nature.

L'inspection des forêts et de la végétation arborée

- Elabore les plans d'aménagement et de gestion des massifs forestiers.
- Exerce la surveillance des 3000 hectares de la forêt genevoise.
- Assure la gestion des forêts privées de l'Etat en collaboration avec les entreprises privées.
- Planifie les activités de l'équipe forestière.
- Etablit le cadastre forestier et le tient à jour.
- Délivre plus de 2000 autorisations d'abattage et d'élagage par année.



L'inspection de la pêche

- Suit l'évolution des populations de poissons et de la pratique de la pêche.
- Gère les ressources piscicoles en collaboration avec la commission de la pêche.

- Etablit un concept de gestion des espèces prioritaires et des espèces indésirables, et définit le plan de repoissonnement.
- Délivre les permis de pêche et les autorisations liées à la législation sur la pêche.

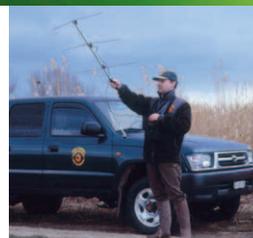


L'inspection de la faune

- Suit l'état des populations animales et des facteurs qui les menacent.
- Définit des objectifs de protection et des plans de gestion des espèces prioritaires et des espèces problématiques dans le cadre d'un concept de gestion de la faune.
- Organise la prévention et l'indemnisation des dégâts dus à la faune sauvage.
- Délivre les autorisations de tir, de capture ou de marquage.

La conservation de la nature et du paysage

- Surveille les sites protégés du canton.
- Suit l'évolution des milieux naturels et des espèces de faune et de flore sauvages.
- Définit des objectifs de protection de la nature et du paysage et supervise la mise en œuvre de leurs plans de gestion.
- Délivre les autorisations liées aux manifestations en zone rurale ou la pénétration dans les sites protégés.



LES ÉQUIPES DE TERRAIN

Le corps des gardes de l'environnement

Le corps des gardes est composé des gardes de l'environnement, des gardes-ports et de la centrale d'engagement et des transmissions (CET).

Chargés des fonctions de police et de surveillance des espaces naturels, les gardes de l'environnement assurent les fonctions de garde-faune et de garde-pêche, ainsi que diverses tâches de police rurale. Ils sont actifs de jour comme de nuit, 365 jours par an avec un service de piquet.

Les agents du corps des gardes :

- Informent le public et préviennent les infractions sur tout le territoire naturel terrestre et aquatique.
- Appliquent les mesures de gestion de la faune, particulièrement lors de dégâts aux cultures.
- Effectuent diverses missions techniques et scientifiques.
- Collaborent étroitement avec les services d'autorité genevois, français et des autres cantons.

Les gardes-ports assurent en plus les tâches d'accueil des navigateurs, de contrôle et de police portuaire.



L'équipe forestière

- Assure la formation professionnelle des forestiers bûcherons du canton de Genève.
- Exécute les travaux forestiers dans la forêt cantonale.
- Approvisionne des chauffages à bois et propose du bois de cheminée aux particuliers.

L'équipe des arbres

- Examine les requêtes en abattage et en élagage.
- Renseigne les propriétaires sur la gestion de leurs arbres.
- Impose les mesures de protection lors de chantier et contrôle leur exécution.
- Contrôle la qualité des compensations exigées.

Les équipes d'entretien nature et cours d'eau

- Participent aux opérations générales d'entretien des milieux naturels, du lac, des cours d'eau, en étroite collaboration avec les techniciens du service.
- Gèrent et entretiennent les arbres le long des routes cantonales et les espaces verts du domaine de l'Etat de la rive droite.
- Gèrent, construisent et entretiennent les installations portuaires et les chemins de randonnée pédestre.
- Mettent à disposition les pilotes de la barque "Neptune".

Qui sommes-nous? Que faisons-nous?

AU CENTRE ADMINISTRATIF



Directeur

Gilles Mulhauser



Inspecteur de la faune

Gottlieb Dändliker



Conservateur de la nature

Bertrand von Arx



Inspecteur des forêts

André Joly



Chargée de communication

Christina Meissner Denham



Juriste

Frédéric Despont



Comptable

Brigitte Legros



Responsable des équipes d'entretien

Luc Deley



PRÉAVIS, PERMIS DE PÊCHE,
DÉLIVRANCE D'AUTORISATION,
COMMANDE DE BOIS,
INFORMATION



Réception / secrétariat (CET)

SUR LE TERRAIN

Equipe forestière & Equipe des arbres



CONSERVATION
ET GESTION
DES FORÊTS
ET DES ARBRES

Equipe d'entretien nature et cours d'eau



Gestion des ports



ENTRETIEN DE LA NATURE,
DU LAC, DES COURS D'EAU
ET DES PORTS

Gardes-ports



Chef du corps des gardes de l'environnement

Yves Duffey



Techniciens



OBSERVATION,
INFORMATION
ET INTERVENTION
EN MILIEUX NATUREL
ET RURAL



Gardes de l'environnement





© C. HEBLING



SERVICE DES FORÊTS, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

7, rue des Battoirs - 1205 Genève
e-mail : courrier.sfpnp@etat.ge.ch

Le guichet du SFPNP est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00

Centre administratif

Tél. 022 388 55 40
Fax. 022 388 55 20

Permis de pêche / commande de bois

Tél. 022 388 55 40 (le matin)

Autorisations d'abattage et d'élagage

Tél. 022 388 55 23

... liées à une construction nouvelle

Tél. 022 388 55 21

Secrétariat des commissions (diversité biologique, pêche, ports)

Tél. 022 388 55 27

**Gardes de l'environnement
Centrale d'engagement
et des transmissions (CET)**

Pour les interventions sur le terrain :
Tél. 022 388 55 00

De nuit et le week-end, les demandes urgentes uniquement doivent être adressées à la centrale de la police :
Tél. 022 427 81 11

Gardes-ports : Tél. 022 388 55 50

**Equipes d'entretien nature
et cours d'eau :** Tél. 022 388 55 44

Location de la barque «Neptune»

Tél. 022 732 29 44
www.ge.ch/neptune

**Pour tout renseignement complémentaire sur les activités du SFPNP,
la législation et les demandes de formules
ainsi que pour les cartes et données relatives au milieu naturel**

Site internet : www.ge.ch/nature

Dictionnaire des données

Site internet : www.sitg.ch